



**BAD**  
Badminton  
Ardèche  
Drôme



**ardèche**  
LE DÉPARTEMENT



## Règlement particulier

### Championnat Départemental Seniors – Vétérans (CDSV)

04-05-06 juin 2022

### St Marcel les Valence

1. Le Championnat Départemental Seniors et Vétérans (CDSV) se déroulera conformément au règlement général des compétitions de la FFBaD. C'est une compétition en cours d'autorisation par la ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton et la FFBaD et déclarée sur Poona sous le numéro 2104082.
2. Le tournoi se déroulera dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur le jour de la compétition, y compris les éventuelles mesures supplémentaires imposées par le Préfet de la Drôme et/ou la municipalité de Saint Marcel les Valence.
3. Le Juge arbitre sera AUDIFFREN Eric. Le GEO sera LAFORET DAMIEN. Le logiciel utilisé pour la gestion de la compétition est Badnet.
4. Toute participation au CDSV implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
5. Le tournoi est ouvert aux seniors et vétérans licenciés au sein du comité Drôme Ardèche ou dans l'un de ses clubs.
6. Les cinq disciplines sont proposées pour ce championnat. Les tableaux Simple Dame (SD) et Simple Homme (SH) auront lieu le samedi, les Double Dame (DD) et Double Homme (DH) le dimanche et les mixtes (DMx) le lundi.
7. Les joueurs pourront s'inscrire sur 3 tableaux (simple, double et mixte). Si le nombre d'inscrits le permet, les catégories seront scindées en série 1, 2, ... en fonction du CPPH, afin que les tableaux soient homogènes.
8. Dans les catégories comportant plusieurs séries, seuls les vainqueurs des séries 1 se verront décerner le titre de champion départemental. Un joueur souhaitant décrocher le titre de champion départemental, mais n'ayant pas les points nécessaires pour être en série 1 pourra faire la demande d'être reclassé dans cette série lors de son inscription. Pour que cette demande soit valable il faut qu'au cours de sa carrière le joueur ait obtenu au minimum le classement R6 (classement régional).
9. La compétition se déroulera en phase de poules avec deux sortants suivi d'un tableau par élimination directe (sans « petite finale »), ou en poule unique (selon le nombre d'inscrits par catégorie).  
  
Les organisateurs en accord avec le Juge-Arbitre se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi, notamment en cas de catégorie d'âge trop peu représentée, de les regrouper ou de les annuler, ce dont les joueurs seront avisés.
10. **La date limite des inscriptions est fixée au 21 Mai 2022.** Les joueurs pourront s'inscrire sur BADNET soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs clubs respectifs, ou via la feuille d'inscription à adresser par mail à [codep2607@gmail.com](mailto:codep2607@gmail.com) ou par voie postale à Damien LAFORET,

résidence Le Sully entrée J, rue Sully 26500 BOURG LES VALENCE. Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du règlement (paiement direct sur Badnet, par virement, ou chèque envoyé à l'adresse ci-dessus).

En double et en mixte, l'inscription au choix est possible. Le joueur inscrit au choix sera informé le jour du tirage au sort si une paire a pu être constituée suite à son inscription. Dans le cas contraire, il sera remboursé à l'issue du tournoi.

Les droits d'inscriptions, passé la date du tirage au sort, sont remboursés uniquement en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, ...).

11. Le prix de l'inscription est de : 16 € pour 1 tableau, 19 € pour deux tableaux et 20 € pour les 3 tableaux.
12. Un joueur vétérane peut s'inscrire en senior ou en vétérane, dans sa catégorie d'âge ou dans une catégorie d'âge inférieure à la sienne (ex : un Vétérane 3 peut s'inscrire en V3, V2, V1 ou Senior) et dans des catégories d'âge différentes suivant les tableaux. **Aucun autre surclassement ne sera autorisé.**
13. Tout joueur doit être en règle avec la FFBA d le **24 Mai 2022, jour du tirage au sort**. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le juge-arbitre à l'aide du CPPH à la date du tirage au sort.
14. Le nombre de joueurs / paires maximum est fixé à :
  - 90 pour les simples (SD et SH confondus)
  - 90 paires pour les doubles (DH et DD confondus)
  - 76 paires pour les doubles mixtes (DMx)

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée (dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, règlement compris) afin de pourvoir aux forfaits éventuels. Les joueurs inscrits au choix en double et en mixte, seront automatiquement passés en liste d'attente si le nombre de paires maximum est atteint.
15. En cas de forfait après la date du tirage au sort, les remplacements s'effectueront conformément aux dispositions de l'article 3.2.5 du RGC :
  - En simple, le joueur défaillant pourra être remplacé par un joueur inscrit au tournoi dans l'ordre de priorité de la liste d'attente.
  - En double, le joueur privé de son partenaire aura le choix de poursuivre la compétition avec un joueur proposé par le comité d'organisation, ou de refuser de poursuivre la compétition. Il sera alors déclaré forfait involontaire.
  - En cas de forfait d'une paire de double, elle pourra être remplacée par une paire inscrite au tournoi et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.
16. Tout forfait ou abandon après le tirage au sort doit être notifié au plus vite auprès des organisateurs et du JA Principal.

Tout forfait ou abandon après le tirage au sort ou pendant la compétition doit être justifié, sous peine de sanction fédérale, par la présentation dans un délai de 5 jours, d'un document (*certificat médical, attestation employeur, ...*) précisant les nom, prénom et N° de licence du joueur ainsi que le nom et la date de la compétition, adressé par voie postale ou courriel à la ligue Auvergne – Rhône – Alpes :  
**Ligue Auvergne – Rhône – Alpes de Badminton, 37 rue du Vercors, 38500 SAINT CASSIEN**  
Mail : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)
17. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du championnat. Les matchs pourront être lancés maximum 1h en avance.

En conséquence, tout joueur désirant s'absenter pendant la compétition doit le signaler au Juge-Arbitre et laisser ses coordonnées téléphoniques à la table de marque.

Le temps de repos auquel peuvent prétendre les joueurs entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes minimum, mais peut être réduit avec l'accord express des joueurs concernées. Le Juge-Arbitre Principal peut accorder un repos plus long si cela lui paraît nécessaire.

18. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette...)  
Les joueurs disposent de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour se préparer (tirage au sort et test des volants compris) et débiter leur match.  
Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.
19. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
20. Tous les matchs se joueront en auto-arbitrage, en 2 sets gagnants de 21 points.  
Les conseils sont autorisés pendant les intervalles uniquement (arrêts de jeu à 11 points et entre les sets).
21. Le plateau de jeu est réservé aux juge arbitre, organisateurs, joueurs et conseillers. 1 conseiller maximum par joueur / équipe est toléré sur le plateau de jeu, sauf dispositions contraires imposées par le protocole sanitaire.
22. **Le volant officiel de la compétition est le Yonex AS 20** (disponible en vente à la table de marque). Les volants sont à la charge des joueurs. Seuls les volants en plume homologués par la FFBaD sont autorisés. Ils seront au partage. En cas de désaccord, les compétiteurs joueront avec le volant officiel de la compétition.
23. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
24. Un volant touchant les structures fixes du bâtiment sera annoncé faute au service et en jeu. Un volant touchant les structures mobiles (panier de basket, filin ou autre objet amovible) sera annoncé « let » au service (remis 2 fois) et « faute » en jeu.
25. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Seuls les maillots neutres ou de clubs seront autorisés sur la compétition.
26. Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par le joueur concerné et notée sur la feuille de rencontre ou envoyées par écrit au Comité départemental dans les 5 jours suivant la compétition.
27. Le comité Drôme Ardèche de Badminton et le Badminton Club de Saint-Marcel-Lès-Valence déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents.

Le Comité Drôme Ardèche de Badminton remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce Championnat Départemental Jeunes, Seniors et Vétérans en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

#### **Le comité d'organisation du Comité Drôme Ardèche de badminton**